



ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE MAPUTO ET DE SOUMISSION DES RAPPORTS DES ÉTATS À LA COMMISSION AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

L'objectif de ce webinaire est de réaliser une évaluation de manière critique des actions mises en œuvre par les États, à l'issue de la formation reçue par ses délégués, pour l'élaboration et la soumission à la Commission africaine du rapport sur la mise en œuvre du Protocole de Maputo.

Il est aussi envisagé que ce webinaire crée une opportunité pour sensibiliser les autres pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Maputo de le faire. Et pour ceux qui n'ont pas encore soumis le rapport, le webinaire permettra de partager des informations nécessaires pouvant leur permettre de requérir une assistance technique et un renforcement des capacités que le Centre des Droits de l'homme peut offrir, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration du taux et de la fréquence des soumissions des rapports à la Commission africaine.

À cet effet, le Centre des droits de l'homme de l'université de Pretoria voudrait vous inviter à une réunion d'évaluation dont les détails sont les suivants :

2 Décembre 2020 (Réunion virtuelle sur Zoom) 11:00 – 13:00 SAST

Votre participation à l'atelier serait grandement appréciée et nous espérons que vous pourriez partager cette invitation aux différentes structures (ministères, organisations de la société civile, experts) qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le processus de rédaction du rapport à soumettre aux organes des traités) qui sont invités à y assister. Veuillez confirmer votre présence en vous enregistrant ici :

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE



www.chr.up.ac.za

PROGRAMME

Modératrice : Annie Bipendu, Centre des Droits de l'homme Université de Pretoria

Temps	Activité	Facilitateur
11.00 – 11.15	Mot de bienvenue Remarques d'ouverture	Prof Frans Viljoen Directeur, Centre des Droits de l'homme, Université de Pretoria Annie Bipendu Centre des Droits de l'homme, Université de Pretoria
11.15 – 11.30	La réalisation des droits des femmes en Afrique à l'aune des rapports étatiques soumis à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples : Le protocole de Maputo 17 ans après	Trésor Makunya Muhindo Centre des droits de l'homme, Université de Pretoria
11.30 – 11.50	Soumission des rapports des États et mise en œuvre des recommandations de la commission africaine : Perspectives du Rapporteur spécial sur les droits des femmes en Afrique	Hon Lucy Asuagbor Juge à la retraite de la Cour suprême du Cameroun et ancienne Rapporteur spécial sur les droits des femmes en Afrique, CADHP
11.50 – 12.10	Examen de la performance des États sur la mise en œuvre des droits des femmes tels que consacrés dans le Protocole de Maputo : perspectives du Gouvernement (Discussions sur les enjeux et défis)	Mme Brigitte Bikah Directeur Général de la Promotion de la Femme et du Genre, Gabon
12.10 – 12.30	Rôle de la société civile congolaise dans le processus d'élaboration des rapports sur la mise en œuvre du Protocole de Maputo : Enjeux et défis	Mme Gernaine Omanga Présidente Comité nationale des droits de la femme, Congo Brazza
12.30 – 13.00	Discussions/Questions Remarques de clôture	Annie Bipendu Centre des Droits de l'homme, Université de Pretoria Prof Frans Viljoen Directeur, Centre des Droits de l'homme, Université de Pretoria

42 États africains ont ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte Africaine) relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) et se sont engagés à garantir les droits prévus dans le Protocole et à soumettre un rapport sur la mise en œuvre des mesures prévues pour garantir les droits énoncés par ledit traité, en vertu de l'article 62 de la Charte africaine lu conjointement avec l'article 26 (1) du Protocole de Maputo.

Les rapports des États parties sont une composante essentielle du suivi du respect de la mise en œuvre par les États de leurs obligations au regard des traités internationaux. Ils permettent notamment de réaliser le bilan des mesures concrètes prises par les États pour mettre en application les dispositions du traité concerné au niveau national, l'identification des problèmes et des défis liés à la mise en œuvre des obligations. Ils offrent également une opportunité d'engagement constructif avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) au cours duquel les États parties bénéficient de ses recommandations.

Le Centre de droits de l'homme de l'Université de Pretoria, à travers l'Unité des droits des femmes, renforce les capacités des États pour la préparation des rapports à soumettre à la Commission africaine sur la mise en œuvre du Protocole de Maputo, apporte une assistance technique aux états pour l'élaboration des rapports étatiques; réalise des plaidoyers pour la ratification du Protocole de Maputo et contribue à la vulgarisation des lignes directrices émises par la Commission africaine pour l'élaboration des rapports. Elle apporte également un appui aux organisations de la société civile pour l'élaboration des rapports parallèles à la Commission africaine. C'est dans ce cadre que, du 30 octobre au 01 novembre 2018, que le Centre organisa un atelier régional de soumission des rapports des États à la Commission africaine à l'intention de quatre pays francophones : la République du Congo, le Djibouti, le Gabon et la Guinée équatoriale.